

Comment réagir à une enquête publique ?

En rentrant chez vous en cette fin d'après-midi, vous apercevez un panneau bizarre au bord du trottoir.

Que faire ?

1 S'il y a une affiche, c'est qu'il y a enquête publique, même si ces mots ne sont pas repris tels quels dans le texte affiché. **Prendre note** : qui a introduit la demande, en quoi consiste le projet et où va-t-il se situer s'il est réalisé (parcelles cadastrales, rue ou lieu-dit). Vérifier les dates-limites de l'enquête. Si l'enquête est en Région bruxelloise, noter aussi la date prévue pour la commission de concertation où vous pourrez demander à être entendu. Noter les coordonnées complètes du service communal qui expose le dossier de demande. C'est au cœur des bâtiments administratifs de la Commune que se déroule l'enquête.

2 **Aller au service administratif communal.** Vous pouvez consulter le dossier et demander des explications aux techniciens. L'important est de regarder attentivement les documents et de jeter sur le papier les réflexions au fur et à mesure qu'elles viennent. La priorité va au « résumé non technique », plus commode, et à ses illustrations. Voici quelques éléments à garder en tête : lister des arguments pour et contre, en soulignant les besoins réels de la Commune et l'intérêt collectif, en précisant les contraintes locales éventuellement ignorées.

3 Certaines communes laissent la possibilité de photocopier le dossier (parfois à vos frais), il faut en profiter. Photocopier ne remplace cependant pas le commentaire manuscrit. Un **premier texte rédigé lors de la visite** à l'administration donnera la possibilité de structurer par la suite un raisonnement plus étoffé.

4 Si vous avez le temps, le mieux est de **rentrer chez soi pour cogiter une réclamation.** Sur base des éléments récoltés et des premières idées fixées sur papier, il est bon de travailler ses arguments pour y ajouter du piment, mais aussi de consulter les textes légaux, ou encore des personnes ressources au courant de l'historique des lieux et du type de terrain. Tout cela est possible, puisque les réclamations par courrier ou mail sont recevables avant la clôture de l'enquête.

5 **Parler du projet autour de vous.** Cette démarche nécessite de rassembler les points négatifs et positifs, de réfléchir aux conséquences du projet à long terme. Cela ne pourra qu'enrichir les réclamations : rédiger ce genre de texte en sachant que d'autres « s'y collent » aussi, c'est très encourageant. Vous pouvez voir si un comité de quartier existe près de chez et souhaite se mobiliser sur le sujet. Inter-Environnement Bruxelles peut vous orienter vers les comités existant dans la capitale. Au-delà de vingt-cinq réclamations, l'autorité publique wallonne veille à ce que le demandeur organise une réunion de concertation. Elles sont par contre systématiques en Région bruxelloise. Si vous décidez de vous y rendre, prenez avec vous votre écrit en plusieurs exemplaires pour le remettre aux autorités.

6 Vous pouvez aussi en parler à la **presse locale**, ou lire les journaux pour vous inspirer de cas analogues relayés dans la presse.

Des sites pour vous aider :

* www.uvcw.be/communes : le site de l'Union des Villes et Communes de Wallonie reprend l'ensemble des informations-clés pour entrer en contact avec l'administration et les mandataires des 262 communes de Wallonie.

* Les **sites individuels communaux** sont tout indiqués pour la fréquentation assidue d'une même commune.

* www.capasseparmacommune.be est une plateforme créée par plusieurs associations et institutions.

* Pour la Région Wallonne, vous pouvez trouver les textes de loi sur <http://wallex.wallonie.be>. En Région bruxelloise, sur www.bruxelles.irisnet.be

> **citoyens > urbanisme**

* Inter-Environnement Wallonie et Inter-Environnement Bruxelles offrent conseils et infos pratiques sur l'enquête publique :

- www.iewonline.be > **Service d'Appui aux Mobilisations > fiches d'information**

- www.ieb.be/rubrique/enquetes-publiques

Hélène ANCION, INTER-ENVIRONNEMENT WALLONIE,
avec l'apport de Claire SCOCHIER (IEB) pour les
spécificités bruxelloises

Se former pour participer

Si les habitants sont particulièrement bien placés pour participer à la gestion du territoire de leur commune parce qu'ils y vivent, cela n'en demande pas moins une bonne dose de connaissances : vocabulaire technique, textes légaux, procédures complexes, plans et cartes, communication spécifique, etc.

Pour les outiller, la fédération Inter-Environnement Wallonie (IEW) propose deux jours de formation. « *Le but est de conforter chaque citoyen dans sa capacité à réagir à un projet, explique Hélène Ancion, chargée de mission « Aménagement du territoire » chez IEW. L'idée est d'aiguiser son regard, d'armer le participant pour qu'il puisse élever le débat et communiquer au mieux.* » Comment réagir à une enquête publique ? Comment prendre part à l'élaboration d'un plan communal d'aménagement ou d'un règlement d'urbanisme ? Comment argumenter de façon à la fois pertinente et claire tout en étant suffisamment soucieux de l'intérêt collectif ? Les participants, généralement des passionnés de l'aménagement du territoire, trouvent les réponses par des mises en situation, des jeux de rôles, des balades sur le terrain...

Cinq sessions sont prévues en divers lieux de Wallonie, à partir d'avril 2010.

Infos : 081 25 52 80 - info@iewonline.be - www.iewonline.be

C.D.